RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00282
Numéro SIREN : 829 236 769
Nom ou dénomination : D2F

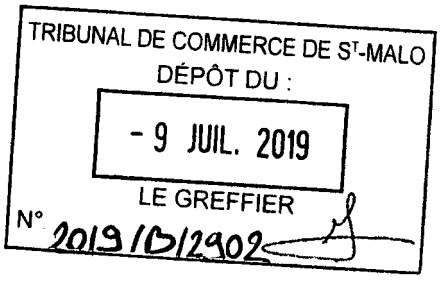
Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 2902

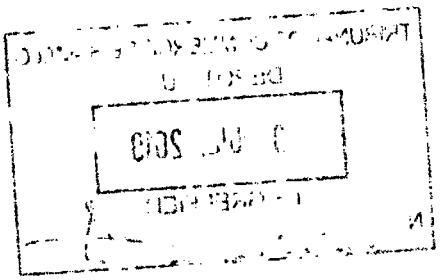
D2F

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN
N° identification : 829 236 769 RCS SAINT MALO

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018







(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LE VIEUX CHENE 35270 BONNEMAIN — Durée de l'exercice précédent* 8

Numéro SIRET* 8 2 9 2 3 6 7 6 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	732	BW	732	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	75 533	BY	75 533	465 569
	Autres créances (3)	BZ	71 449	CA	71 449	20 522
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	48 844	CG	48 844	28 339
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	196 559	CK	196 559	514 431
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	196 559	1A	196 559	514 431

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 018	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	76 342	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(286 853)	80 360
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(196 493)	90 360
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		23
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	213 703	125 236
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 553	91 593
	Dettes fiscales et sociales	DY	94 934	207 217
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 861	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	393 052	424 071
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	196 559	514 431

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	386 652	415 471
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		23

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	313 434	FH		FI	313 434	550 140
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	313 434	FK		FL	313 434	550 140
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	455	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	313 889	550 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	197 931	154 874
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 280	3 650
	Salaires et traitements*					FY	277 472	189 246
	Charges sociales (10)					FZ	121 561	80 945
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	603 246	428 717
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(289 356)	121 423
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	732	236
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	732	236
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(732)	(236)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(290 088)	121 186

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	6 400	8 600
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(9 635)	32 226
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	313 889	550 140
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	600 743	469 780
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(286 853)	80 360
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	687	236
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	455	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

8

D2F SAS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

31-12-2018

A. FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 soit une durée de 12 mois. L'exercice 2017 avait une durée de 8 mois.

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié).

Il est fait application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 qui vient modifier, dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
1- continuité de l'exploitation
2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
3- indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques correspondent aux amortissements linéaires et sont fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens.
Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- Marques : 4 à 10 ans
- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- Participations et autres titres :

Les titres de participation et des créances rattachées sur participations sont comptabilisés à leur coût historique.
Leur valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé des filiales et de leur valeur d'utilité pour la société. Les dotations aux provisions sont enregistrées en fonction des résultats futurs.

- Stocks :

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré, majorés des coûts d'achats.

- Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 146 982 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**146 983**	**146 983**	**0**
Clients	75 533	75 533	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	201	201	
Etat : impôts et taxes diverses	9 668	9 668	
Groupe et associés	50 031	50 031	
Débiteurs divers	11 550	11 550	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	146 983	146 983	0

2. Créances clients et comptes rattachées

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	75 533		75 533	465 570
Autres créances	71 450		71 450	20 522
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	146 983	0	146 983	486 092

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1- Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 000 € est divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

2- Dettes

2.0 Etat des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 393 053 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	213 704	213 704		
Fournisseurs et comptes rattachés	81 553	81 553		
Personnel et comptes rattachés	42 504	32 504		10 000
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 673	41 673		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 185	3 185		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	7 573	7 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 861	2 861		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	393 053	383 053	0	10 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2 Charges à payer

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 987	1 200
Dettes fiscales et sociales	64 751	58 262
Emprunts et dette financières divers	732	236
Autres dettes		
Concours bancaires courants		23
DETTES	3078	1561

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	CEE + Export	Total	Total
Production vendue de services	313 434		313 434	550 141
Chiffre d'affaires	313 434		313 434	550 141
%	100,00 %	%	100,00 %	

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -732 € et correspond aux intérêts sur les dettes rattachées à des participations.

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'y a pas de résultat exceptionnel sur l'exercice.

4. Impôt sur les bénéfices

La société dégage une perte fiscale de 299 K€.

Resultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-287	-12	-299	0	0	0	-287

5. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de D2F à la clôture de l'exercice s'élève à 9 102 €. Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

F. ENGAGEMENTS

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 59 202 € charges comprises, celle-ci n'est pas comptabilisée dans les comptes.

Le calcul de cette provision est réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 64 ans (cadres et non cadres)
- Turnover annuel : stable spécifique
- Conventions collectives applicables : Synthec
- Taux de progression annuel des salaires : 2%
- Taux de charges sociales retenu : 45%

La méthode du corridor s'applique depuis l'exercice 2014.
Le taux d'actualisation de référence est à 3.25%. Au 31/12/2018, ce même taux est de 2.00%.
La valorisation des engagements au 31/12/2018 varie donc de 59 K€ au taux de 3.25% et 72 K€ au nouveau taux.

L'écart actuariel de 13 K€ se décompose entre un corridor de 7 K€ (10% de la dette actuarielle) et un surplus de 6 K€. Le corridor n'est pas comptabilisé, en revanche, le surplus est étalé sur la durée moyenne restant à courir de la dette pour être comptabilisé à hauteur de 0.2 K€ au 31/12/2018.

G. AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié 2018

-	Cadres	4.50
-	Administratifs et Techniciens	2.25
-	Apprentis	1.25
	TOTAL	**8.00**

2- Identité de la société mère consolidante

Au 31 décembre 2018, les comptes de D2F sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au niveau de la S.A. DELTA DORE FINANCE.

D2F
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN
N° d'identification : 829 236 769 RCS SAINT-MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2019

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable s'élevant à 286.853,95 € en totalité au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours du dernier exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

D2F S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
D2F S.A.S.
Le Vieux Chêne - 35270 Bonnemain
Ce rapport contient 13 pages
Référence : OR/LD/BC/251

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

D2F S.A.S.

Siège social : Le Vieux Chêne - 35270 Bonnemain
Capital social : €.10 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associée unique de la société D2F S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société D2F S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

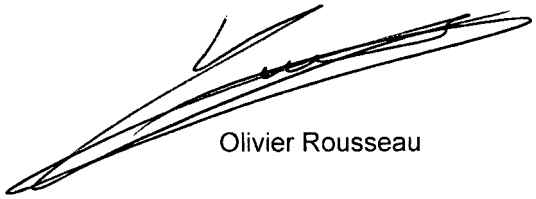
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 27 mai 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Olivier Rousseau

D2F SAS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

31-12-2018

A. FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 soit une durée de 12 mois. L'exercice 2017 avait une durée de 8 mois.

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié).

Il est fait application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 qui vient modifier, dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
1- continuité de l'exploitation
2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
3- indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques correspondent aux amortissements linéaires et sont fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens.
Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- Marques : 4 à 10 ans
- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- Participations et autres titres :

Les titres de participation et des créances rattachées sur participations sont comptabilisés à leur coût historique.
Leur valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé des filiales et de leur valeur d'utilité pour la société. Les dotations aux provisions sont enregistrées en fonction des résultats futurs.

- Stocks :

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré, majorés des coûts d'achats.

- Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 146 982 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**146 983**	**146 983**	**0**
Clients	75 533	75 533	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	201	201	
Etat : impôts et taxes diverses	9 668	9 668	
Groupe et associés	50 031	50 031	
Débiteurs divers	11 550	11 550	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	146 983	146 983	0

2. Créances clients et comptes rattachées

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	75 533		75 533	465 570
Autres créances	71 450		71 450	20 522
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	146 983	0	146 983	486 092

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1- Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 000 € est divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

2- Dettes

2.0 Etat des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 393 053 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	213 704	213 704		
Fournisseurs et comptes rattachés	81 553	81 553		
Personnel et comptes rattachés	42 504	32 504		10 000
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 673	41 673		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 185	3 185		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	7 573	7 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 861	2 861		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	393 053	383 053	0	10 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2 Charges à payer

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 987	1 200
Dettes fiscales et sociales	64 751	58 262
Emprunts et dette financières divers	732	236
Autres dettes		
Concours bancaires courants		23
DETTES	3078	1561

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018 France	CEE + Export	Total	Exercice 2017 Total
Production vendue de services	313 434		313 434	550 141
Chiffre d'affaires	313 434		313 434	550 141
%	100,00 %	%	100,00 %	

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -732 € et correspond aux intérêts sur les dettes rattachées à des participations.

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'y a pas de résultat exceptionnel sur l'exercice.

4. Impôt sur les bénéfices

La société dégage une perte fiscale de 299 K€.

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€]	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-287	-12	-299	0	0	0	-287

5. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de D2F à la clôture de l'exercice s'élève à 9 102 €. Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

F. ENGAGEMENTS

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 59 202 € charges comprises, celle-ci n'est pas comptabilisée dans les comptes.

Le calcul de cette provision est réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 64 ans (cadres et non cadres)
- Turnover annuel : stable spécifique
- Conventions collectives applicables : Synthec
- Taux de progression annuel des salaires : 2%
- Taux de charges sociales retenu : 45%

La méthode du corridor s'applique depuis l'exercice 2014.
Le taux d'actualisation de référence est à 3.25%. Au 31/12/2018, ce même taux est de 2.00%.
La valorisation des engagements au 31/12/2018 varie donc de 59 K€ au taux de 3.25% et 72 K€ au nouveau taux.

L'écart actuariel de 13 K€ se décompose entre un corridor de 7 K€ (10% de la dette actuarielle) et un surplus de 6 K€. Le corridor n'est pas comptabilisé, en revanche, le surplus est étalé sur la durée moyenne restant à courir de la dette pour être comptabilisé à hauteur de 0.2 K€ au 31/12/2018.

G. AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié 2018

-	Cadres	4.50
-	Administratifs et Techniciens	2.25
-	Apprentis	1.25
	TOTAL	**8.00**

2- Identité de la société mère consolidante

Au 31 décembre 2018, les comptes de D2F sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au niveau de la S.A. DELTA DORE FINANCE.